



Matthieu BOURTEEL
Expert Comptable Commissaire
aux Comptes

Charles LETIERS
Expert Comptable Commissaire
aux Comptes

INITIATIVE FLANDRE INTERIEURE

*80, Boulevard Abbé Lemire
Centre tertiaire Flandres Lys*

59190 HAZEBROUCK

- :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: -

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 :

24, Place du Général de Gaulle
59190 Hazebrouck
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de Douai

103, Avenue de la République
59110 La Madeleine
03 20 51 86 17

www.placedesexperts.fr

INITIATIVE FLANDRE INTERIEURE

80, Boulevard Abbé Lemire
Centre tertiaire Flandres Lys

59190 HAZEBROUCK

- :: - :: - :: - :: - ::

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE FLANDRE INTERIEURE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

I - Fondement de l'opinion :

A - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

24, Place du Général de Gaulle
59190 Hazebrouck
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de Douai

103, Avenue de la République
59110 La Madeleine
03 20 51 86 17

www.placedesexperts.fr

B - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les contrôles que nous avons pu notamment mener sur le cycle trésorerie, sur les immobilisations financières ainsi que sur l'apurement et le dénouement des prêts octroyés n'appellent aucun commentaire particulier.

Les montants repris dans vos comptes annuels relatifs à ces éléments semblent correctement appréhendés.

III - Vérification du rapport du trésorier :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les

24, Place du Général de Gaulle
59190 Hazebrouck
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de Douai

103, Avenue de la République
59110 La Madeleine
03 20 51 86 17

www.placedesexperts.fr

comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier.

IV - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président, Mme Annick BERRIER.

V - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

24, Place du Général de Gaulle
59190 Hazebrouck
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de Douai

103, Avenue de la République
59110 La Madeleine
03 20 51 86 17

www.placedesexperts.fr

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables réalisées par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

24, Place du Général de Gaulle
59190 Hazebrouck
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de Douai

103, Avenue de la République
59110 La Madeleine
03 20 51 86 17

www.placedesexperts.fr

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

Fait à HAZEBROUCK

Le 2 Juin 2026

Matthieu BOURTEEL

Commissaire aux comptes inscrit



24, Place du Général de Gaulle
59190 Hazebrouck
03 28 41 85 69

PLACE DES EXPERTS EST UNE MARQUE DE LA SARL FLANDRES AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et Membre de la Compagnie Régionale de Douai

103, Avenue de la République
59110 La Madeleine
03 20 51 86 17

www.placedesexperts.fr

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024	
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1 008		1 008	995
	Prêts	1 580 838	73 453	1 507 385	1 624 622
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	1 581 846	73 453	1 508 393	1 625 616
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	8 926		8 926	62 568
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement	182 854		182 854	225 205
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 136 722		1 136 722	995 491
	TOTAL (III)	1 328 502		1 328 502	1 283 264
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 910 348	73 453	2 836 895	2 908 880
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 507 385	1 624 622
(2) dont créances à plus d'un an					



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 069 895	2 088 454
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	411 443	415 564
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	327 855	357 877
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(75 389)	(52 702)
	Total des fonds propres (situation nette)	2 733 803	2 809 192
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	2 733 803	2 809 192
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	23 727	25 369
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	23 727	25 369
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 226	60 059
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	7 139	9 259
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		5 000
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	79 365	74 319
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 836 895	2 908 880
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	79 365	74 319
(2)	Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

12 mois

12 mois

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations.

Vente de biens et services

Ventes de biens

dont ventes de dons en nature

Ventes de prestations de service

dont parrainages

Produits de tiers financeurs

Concours publics et subventions

102 657

122 071

Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels

Mécénats

Legs, donations et assurances-vie

Contributions financières

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions

Utilisations des fonds dédiés

Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits

4

130

Total des produits d'exploitation

102 660

122 201

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises

Variation de stocks

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stocks

Autres achats et charges externes

86 316

90 920

Aides financières

Impôts, taxes et versements assimilés

269

330

Salaires

51 867

59 655

Cotisations sociales

15 905

18 967

Dotation aux amortissements et dépréciations

Dotation aux provisions

Reports en fonds dédiés

Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées

Autres charges

21

30

Total des charges d'exploitation

154 378

169 902

RESULTAT D'EXPLOITATION

(51 717)

(47 701)



Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

	RESULTAT D'EXPLOITATION	(51 717)	(47 701)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	12 238	16 226
	Reprises sur dépréciations et provisions	27 573	53 923
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		308
	Total des produits financiers	39 811	70 457
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	44 014	41 548
	Intérêts et charges assimilées	22 163	29 944
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	66 177	71 492
	RESULTAT FINANCIER	(26 365)	(1 035)
	RESULTAT COURANT avant impôts	(78 082)	(48 735)
	Produits exceptionnels	5 000	131
	Charges exceptionnelles		1 088
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 000	(957)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	2 307	3 009
	TOTAL DES PRODUITS	147 472	192 789
	TOTAL DES CHARGES	222 861	245 491
	EXCEDENT ou DEFICIT	(75 389)	(52 702)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL		



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Notre association Initiative Flandre Intérieure est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la mission de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa Mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification « Perform'in »
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a présenté au Comité d'agrément 95 projets dont 83 ont été validés correspondant à 175 prêts personnels accordés (82 prêts Initiative, 21 Prêts d'honneur solidaires, 70 prêts d'honneur Création reprise BPI et 2 prêts d'honneur Quartiers).



Informations sur les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01 01 2025
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes sous les réserves 2025 mentionnées ci-après,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

Informations relatives au bilan

- Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC)

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Le montant brut des prêts décaissés au 31/12/2025 s'élève à un montant de 553 000 € contre 777 150 € au 31/12/2024

Sur l'exercice 2025, 69 prêts ont été décaissés pour un montant de 553 000 € dont :

- 42 prêts pour un montant de 328 700 € accordés en 2025
- 27 prêts pour un montant de 224 300 € accordés en 2024



- Etat des provisions (NIF)

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi : provisions au 31/12/2025 : 73 453,00 €

Sur l'exercice 2025,

- 12 prêts pour un montant de 22 163,12 € ont été repris pour être passés en perte

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

- Etat des créances et dettes (NIF)

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

- Moins d'un an : 566 591 €
- Un an et plus : 1 014 247 €

Au 31/12/2025, le montant des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés à l'actif du bilan s'élève à : 0

- Répartition de la trésorerie (NIF)

Au 31/12/2025, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

trésorerie	31/12/2025
	montant
trés. s. prêt	941 000,59
trés. fonctionnement	378 575,28
total	1 319 575,87



- Montant des engagements financiers (NIF)

Au 31/12/2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31/12/2025 à un montant de : 359 000 € pour 39 prêts issus de 31 projets.

- Variation des fonds propres (ANC 2018-06 et NIF)

La variation des fonds propres consacrés à l'activité prêt peut se résumer ainsi (NIF) :

- Fonds de prêts sans droit de reprise au 31/12/2025 : 2 069 894,76 € soit une variation de -18 558,24 € par rapport à l'exercice précédent.
- Fonds de prêts avec droit de reprise au 31/12/2025 : 411 442,60 € soit une variation de -4 121,36 € par rapport à l'exercice précédent.

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de l'association, se présente ainsi (NIF) :

fonds propres fonctionnement	31/12/2025
	montant
réserves	327 854,89
report à nouveau	0
sous-total	327 854,89
résultat fonctionnement	-42 437,64
total	285 417,25

- Etat des dettes financières (NIF)

Les dettes financières comprennent des dettes spécifiquement affectées aux prêts accordés pour un montant de 0 € au 31/12/2025.

- Montant des concours publics et subventions reçues (ANC 2018-06)

concours publics subventions	2025			2024		
	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.
Union Européenne	0	0		0	0	0
Etat	0	0	0	0	0	0
Conseil Régional	0	0	0	0	0	0
Intercommunalités	0	57 761,90	0	0	65 966	0
autres	0	0	0	0	15 068	0
total	0	57 761,90	0	0	81 028	0

- Abandon de frais par les bénévoles (ANC 2018-06)

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels (compte 75412 abandon de frais par les bénévoles).

Frais engagés : 0

et abandonnés : 0



- Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)

	2025			
	total	fonction- nement	prêts	autres activités
produits exploitation	112 367,21	102 656,64	9 710,57	
charges exploitation	164 088,09	155 028,99	9 059,10	
<i>résultat exploitation</i>	-51 720,88	-52 372,35	651,47	
produits financiers	39 811,38	12 237,94	27 573,44	
charges financières	66 176,68	0	66 176,68	
<i>résultat financier</i>	-26 364,70	12 237,94	-38 603,24	
<i>résultat courant</i>	-78 085,58	-40 134,41	-37 950,77	
produits except.	5 003,77	5003,77	0	
charges except.	2 307,00	2 307,00	0	
<i>résultat exceptionnel</i>	2 696,77	-2 303,23	5 000,00	
<i>résultat net</i>	-75 389,41	-37 437,64	-37 951,77	

- Contributions en nature (ANC 2018-06)

CNV	2025
<i>contributions</i>	
dons en nature	
prestation en nature	51 406
bénévolat	19 170
total	70 576
<i>charges</i>	
secours en nature	
màd gratuite de biens et de personnel	51 406
commodat (prêt)	
prestation en nature	
presonnel bénévole	19 170
total	70 576

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présence remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure.

Autres informations

- Effectif moyen (ANC 2014-03 et NIF)

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

effectif	2025
cadres	0
non cadres	2
<i>sous total</i>	2
personnel m-à-d facturé	0.2
personnel m-à-d CVN	1
sous-total	1,2
bénévolat	
total général	3.20

- Information sur les rémunérations des dirigeants (ANC 2014-03 et NIF)

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :

	31/12/2025	
	montant	quantité
administrateurs	0	0
directeurs	0	0
total	0	0

- Informations sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales) non courantes et non conclues à des conditions normales (ANC 2018-06)

NEANT

- Liste des transactions effectuées avec des parties liées pour des transactions non conclues à des conditions normales de marché (ANC 2014-03) : NEANT

- Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)

honoraire CAC	31/12/2025
certification des comptes	3300
autres missions	0
total	3300